

## TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital social de 2.358.854.200 dirhams

Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida

Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

Identifiant Fiscal : 1021595

### PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un ;  
Le onze mars ;  
A 11 heures ;

Les membres du Conseil de Surveillance de la société **TAQA MOROCCO**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 Dirhams dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida (« **TAQA MOROCCO** » ou la « **Société** ») se sont réunis en Conseil, conformément aux dispositions des Statuts de la Société, par visioconférence, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Sont présents et ont élargé le registre de présence, les membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri (Président du Conseil de Surveillance) ;
- S.E. Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
- S.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), représentée par Monsieur Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahababi (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Hamad Abdulla Mohamed Alshorafa Al Hammadi Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Vivek Gambhir (Membre du Conseil de Surveillance).

Assistent également à la réunion :

1. Les Membres du Directoire :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Omar Alaoui M'hamdi, membre du Directoire ;
- Monsieur Abdelkader Hilmi, membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, membre du Directoire ; et
- Monsieur Khalid Benghanem, membre du Directoire.

2. Les Commissaires aux Comptes de la Société :

- Ernest & Young représenté par Monsieur Zouhair Benkirane ; et
- Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi.

Le Conseil de Surveillance réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

5

Monsieur Said El Mamouni est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- Renouvellement du mandat du Président du Directoire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2020.

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle, les membres du Conseil de Surveillance formulent leurs observations sur les documents présentés.

Par ailleurs, le Président précise qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé et rappelle les conventions réglementées autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial et rappelle que ces conventions devront être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **DEUXIEME DECISION**

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 25 mai 2021 à 10 heures, par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5

2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. Lecture du rapport spécial du Directoire sur l'émission obligatoire par placement privé, réalisée dans le cadre du régime spécial de la loi n°27-20 ;
8. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
9. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
10. Approbation des conventions réglementées ;
11. Fixation d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
12. Expiration du mandat d'un commissaire aux comptes ;
13. Nomination d'un commissaire aux comptes ;
14. Questions diverses ;
15. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance approuve le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'insérer d'autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale lors de réunions ultérieures pouvant se tenir, en tout état de cause, avant la date de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle. Le cas échéant, le Conseil charge son Président d'en informer le Directoire afin de compléter l'ordre du jour et le projet de résolutions en conséquence.

### **TROISIEME DECISION**

Le Conseil de Surveillance prend acte que les fonctions de Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini en tant que Membre et Président du Directoire de la Société arriveront à terme le 15 mars 2021.

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini en qualité de Membre du Directoire pour une durée de six années avec effet à compter du 15 mars 2021.

Le Conseil de Surveillance décide, par ailleurs, de conférer à Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini la qualité de Président du Directoire de la Société pour la durée de son mandat de Membre du Directoire, avec effet à compter du 15 mars 2021.

Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, présent au Conseil, déclare accepter les fonctions de Membre et Président du Directoire de la Société et remercie le Conseil de Surveillance de sa confiance renouvelée.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les Statuts confèrent expressément aux Assemblées Générales, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5

#### QUATRIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30 heures.

---

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance et par le Président du Directoire pour acceptation de renouvellement de fonctions.



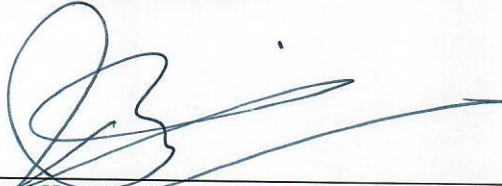
---

**Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaferi**  
Président du Conseil de Surveillance



---

**S.E. Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi**  
Vice-Président du Conseil de Surveillance



---

**Abdelmajid Iraqui Houssaini**  
Pour acceptation du renouvellement des fonctions de Membre et de Président du Directoire



---

**Said El Mamouni**  
Secrétaire de séance

5